

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

**Compte-rendu affiché le : 15 avril 2024**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024**

**N° 24-04-09**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

**OBJET :**

**Acquisition d'une parcelle  
– site de la Rose des Vents**

**Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE**

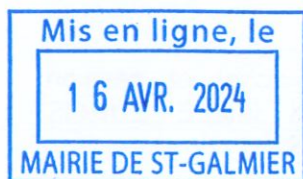
**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE –Christian BECUWE – Régine CHEVALLIEZ - Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Céline BENNICI - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Jacques DECHANDON à Christian BECUWE – Geneviève NIGAY à Gérard ALLANCHE – Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS - Edith CONSIGNY à Alain LECUE - Christine PALLEY à Serge GRANGE

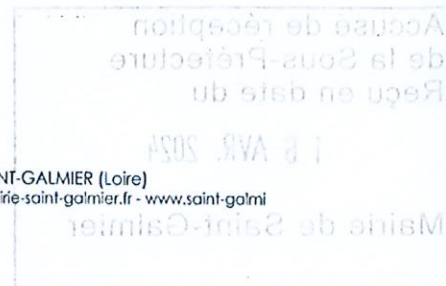
**Membre absent : 0.**



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

16 AVR. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE – SITE DE LA ROSE DES VENTS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du 21 septembre 2023 puis du 14 décembre 2023, le conseil municipal a acté l'achat d'une parcelle au sein du site de la Rose des Vents, au prix de 490 000 € TTC dont 20% de TVA, en vue de la réalisation du parking.

Le projet de parking arrivant dans sa phase opérationnelle ; celui-ci est désormais affiné. Il y a lieu d'acter les mouvements fonciers.

Le site de la Rose des Vents est partagé en différentes parcelles cadastrales : BZ119, BZ120, BZ107...

Des plans sont joints à la présente.

La commune de Saint-Galmier va acquérir à la société Inovy ou de la société Entreprise Thomas :

- une parcelle de terrain d'une surface approximative de 3630m<sup>2</sup> environ, figurant sous l'encadré ORANGE" sur le plan ci-annexé et évalué à la somme de 490 000 € ;
- une parcelle de terrain d'une surface approximative de 1170m<sup>2</sup> environ, figurant sous l'encadré JAUNE, sous la lettre E, sur le plan ci-annexé et évalué à la somme de 87 500 € TTC dont 20% de TVA.

La commune de Saint-Galmier va céder à titre d'échange, au profit de la société INOVY une parcelle de 3500m<sup>2</sup> environ figurant sous l'encadré violet du plan ci-annexé et évalué à la somme de 87 500 € TTC dont 20% de TVA.

Ces différents mouvements fonciers sont conclus par échange, achat et cession moyennant une soulte de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (490 000,00 EUR) TTC, à la charge de COMMUNE DE SAINT-GALMIER.

De plus, la commune se porte également acquéreur, à l'euro symbolique, de la bande de terrain longeant le mur, d'une surface d'environ 470 m<sup>2</sup>, parcelles appartenant à la société INOVY et/ou à la société ENTREPRISE THOMAS.

Différentes clauses sont prévues à la vente :

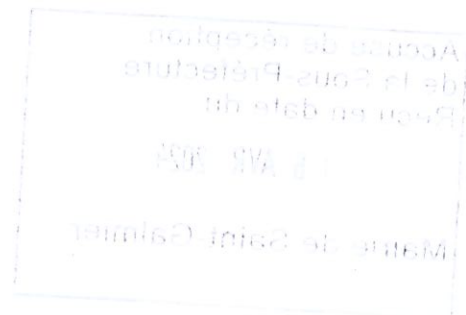
- La commune de Saint-Galmier s'engage à maintenir la destination de « parking public » et ce, pendant un délai d'au moins 20 ans suivant sa date d'acquisition.
- Les échangistes assurent constitution de toutes servitudes en surface et en tréfonds nécessaires à la réalisation de leurs projets respectifs.
- La société Inovy accorde un droit de passage dans le parc de la Rose des Vents pour l'entretien futur du parking, dans le cas où celui-ci ne pourrait pas être réalisé depuis le parking Peyret-Lacombe.

Il est enfin précisé que les hauteurs de construction seront les suivantes : 12 mètres pour l'étage le plus haut du parking et 18 mètres pour le bâti accueillant l'ascenseur.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

16 AVR. 2024

Mairie de Saint-Galmier





Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (24 voix Pour et 5 Contre), décide :

- **APPROUVE** les échanges, acquisitions, tels que définis ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 15 avril 2024.

LE MAIRE  
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

16 AVR. 2024

Mairie de Saint-Galmier